

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 003-329/14/CC

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation d'une autorisation de programme relative au réaménagement de bâtiments et des espaces extérieurs du Bureau de Recherches Géologiques et Minières sur le site de Luminy pour l'implantation de MI-Mabs.

DPEAT 14/11560/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et de son action en faveur de la recherche de solutions immobilières et foncières pour l'accueil d'entreprises sur son territoire, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en liaison avec Aix-Marseille Université (porteur du dossier Investissements d'Avenir) travaille à l'implantation du Centre d'Immunotechnologie MI-Mabs (Marseille Immunopole – Monoclonal Antibodies).

Marseille Immunopole, qui réunit sous un seul et même label tous les acteurs de l'immunologie marseillaise, est un projet métropolitain partagé par les collectivités territoriales.

Désormais l'un des trois clusters du pôle de compétitivité Santé Eurobiomed et relié par une technologie commune (les anticorps monoclonaux), Marseille Immunopôle est le prolongement de ce qui a été édifié pendant 40 ans sur le campus de Luminy.

MI-Mabs, qui est la dernière structure née, était le chaînon manquant de cette offre scientifique et technologique. Ce démonstrateur industriel, retenue en 2012 au titre des investissements d'avenir va accélérer le passage de la recherche fondamentale à l'industrie en créant une plateforme d'immunotechnologie pour la validation de nouvelles cibles thérapeutiques et la production d'anticorps pour le traitement de maladies inflammatoires ou de cancers.

Regroupant les partenaires Eurobiomed, CNRS, Inserm, Institut Paoli Calmette, CIPHE, CIML et Innate Pharma, le Centre MI-Mabs, opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2012, est à ce jour hébergé dans les locaux des centres de recherche et partenaires fondateurs que sont le CIML, le CIPHE, le CRCM et Innate Pharma.

La plateforme ambitionne un autofinancement à cinq ans et un effectif de 30 à 50 permanents

L'implantation sur le secteur de Luminy Biotech semblait évidente à l'ensemble des parties et particulièrement à la Communauté Urbaine MPM qui,. Toutefois, le foncier existant et la spécificité des besoins que représente ce type de structure ont fortement limité les possibilités.

Le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière), structure publique implantée sur Luminy depuis 50 ans libérait des immeubles (A et B) dont l'implantation pouvait convenir, à mi-chemin entre les structures du Parc scientifique, le CIML et Innate Pharma.

La faisabilité opérationnelle réalisée par l'équipe de MI-Mabs a confirmé que l'implantation entrerait pleinement dans ce qui était envisagé pour la synergie et le développement de la plateforme.

Pour permettre à l'opération de se faire, la Communauté Urbaine MPM a décidé d'acquérir le bâtiment et d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement.

Les négociations menées auprès du BRGM ont abouti à un accord sur l'acquisition par la CUMPM des bâtiments A et B d'une superficie de l'ordre de 1 600 m² sur une emprise foncière d'environ 3 568 m², au

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

prix de 1 300 000 euros (hors frais d'enregistrement), le BRGM conservant pour ses activités et après réaménagement le bâtiment C et solde du terrain d'assiette.

L'étude menée par MPM relative au programme de réaménagement des locaux à destination de la plateforme MI-Mabs a évalué à 3 500 000 euros TTC le coût des études et travaux d'adaptabilité de ces bâtiments aux exigences fonctionnelles des futurs utilisateurs et de remise aux normes selon la réglementation en vigueur (constructions datant de la fin des années 60).

Les travaux seront financés par Aix-Marseille Université dans le cadre du grand emprunt et des subventions qui seront sollicitées auprès des différents partenaires institutionnels et organismes, dont notamment le Conseil Régional et le Conseil Général dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région. Par ailleurs, MPM percevra, à compter de 2020, les recettes issues de la location de ces bâtiments qui viendront couvrir le coût d'acquisition du bien immobilier.

Il est donc proposé de revaloriser l'autorisation de programme de 3,5 millions d'euros supplémentaires, portant ainsi le montant total de l'autorisation de programme à 5 millions d'euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole DDIP 006-202/13/CC du 22 mars 2013 approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme pour l'achat d'une partie du bâtiment BRGM à Luminy pour CIMTECH ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'accompagner sur le Technopole de Marseille Luminy l'implantation et le développement de la plateforme MI-Mabs et d'engager les études et travaux relatifs au réaménagement des bâtiments A et B et des espaces extérieurs libérés par le BRGM,
- La cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole Euro-méditerranée des échanges et de la connaissance »,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'autorisation de programme dans le cadre des travaux de réaménagement des bâtiments A et B du BRGM et des espaces extérieurs pour l'implantation de la plateforme MI-Mabs, pour un montant de 3 500 000 euros, portant le montant total de l'autorisation de programme à 5 millions d'euros.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de toutes les instances partenaires et de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires relatifs à cette opération sont inscrits au Budget 2014 de la Communauté Urbaine – Sous Politique B330 - Service 900 000 – Opération 2013/00071

Les crédits de paiement prévus pour cette opération s'établissent comme suit :

Crédit de paiement 2014 : 1 800 000 euros

Crédit de paiement 2015 : 3 200 000 euros

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER